



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LAC-SAINT-JEAN EST
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

AVIS PUBLIC

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR L'ANNÉE 2025

Conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2025. Ces séances se tiendront le lundi et débuteront à 19h.

JOUR	DATE	HEURE
Lundi	13 janvier	19h00
Lundi	10 février	19h00
Lundi	3 mars	19h00
Lundi	7 avril	19h00
Lundi	5 mai	19h00
Lundi	2 juin	19h00
Lundi	7 juillet	19h00
Lundi	18 août	19h00
Lundi	8 septembre	19h00
Lundi	6 octobre	19h00
Lundi	17 novembre	19h00
Lundi	1 ^{er} décembre	19h00

Donné à Hébertville ce 30^e jour du mois de septembre 2024.


Sylvain Lemay
Directeur général et
greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Sylvain Lemay, directeur général et greffier-trésorier, résidant à Hébertville, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été transmis pour publication aux endroits suivants : Hôtel de Ville, à l'Église, au Bureau de poste ainsi que sur le site internet municipal.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, 30^e jour du mois de septembre 2024.


Sylvain Lemay
Directeur général et
greffier-trésorier